



santé
famille
retraite
services

Midi-Pyrénées Nord

Rodez, le 13 juin 2025

002952

Exp: MSA MPN 180 AVENUE MARCEL UNAL
82014 MONTAUBAN CEDEX 14

Recouvrement

Dossier : 1 94 09 46 102 036 (1J2D)

SAINTE MARIE NICOLAS

Objet : Défaut de paiement / plan de paiements

M SAINTE MARIE NICOLAS
LD LA REMISE
46100 CARDAILLAC



Monsieur,

Nous sommes au regret de constater que vous ne vous êtes pas acquitté du 1er appel de l'année 2025 pour un montant de 1065.06 euros dont la date limite de paiement était fixée au 31/03/2025 dernier.

Cet appel de cotisations devait être IMPERATIVEMENT réglé dans les délais sous peine de remettre en cause votre échéancier pour le paiement de vos arriérés de cotisations.

Aussi, nous vous invitons à nous adresser cette somme, dans les huit jours à compter de la réception de la présente.

A défaut, nous considérerons votre plan de paiements échelonnés caduc et l'ensemble de votre dette deviendra immédiatement exigible.

Dans l'attente de votre règlement,

Nous sommes au regret de constater que les échéances des 15/03;15/04 et 15/05/2025 d'un montant total de 2184 euros que vous vous étiez engagé à verser en règlement de vos arriérés de cotisations, ne nous sont toujours pas parvenues.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir régulariser votre situation dans les huit jours à compter de la réception de la présente.

A défaut, nous considérerons votre plan de paiements échelonnés caduc et l'ensemble de votre dette deviendra immédiatement exigible.

Dans l'attente de votre règlement,

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Responsable de Service


Christophe Lacaze